



Réseau **BIO** de
Provence • Alpes • Côte d'Azur

Communiqué de Presse

MOBILISATION NATIONALE LE 17 MARS 2015

Pour la reconnaissance des services agro-environnementaux et sociétaux rendus par les agriculteurs biologiques

Le Ministre de l'agriculture nous parle d'agro-écologie, de plan « Ecophyto », de plan « Ambition bio ». Il fixe comme objectif le doublement des surfaces engagées en bio d'ici 2017 pour une production alimentaire de qualité et le respect de notre environnement et, en parallèle ... sans prévenir, le Ministère de l'agriculture diminue son soutien à l'agriculture biologique de 25% pour 2014 et l'annonce le 7 mars 2015.

Pourquoi les agriculteurs bio sont exaspérés ?

- Parce qu'il s'agissait d'aides agri-environnementales promises sur le budget 2014 et dont le paiement était attendu par les producteurs depuis 3 mois déjà.
- Parce qu'il faut de la lisibilité dans la conduite des exploitations agricoles.
- Parce ces aides sont pour la reconnaissance des services environnementaux et sociaux de la bio, elles donnent du sens à des aides payées par les contribuables européens (dépollution, biodiversité, emplois etc.)*
- Parce qu'il faut de la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens disponibles de la politique publique.

Doubler les surfaces d'ici fin 2017, cela veut dire +300 000 ha de bio par an dès 2015. Comment le ministère a-t-il prévu et anticiper les budgets au regard de la gestion catastrophique de 2014 ?

Dans toute la France, à l'appel de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), les agriculteurs biologiques et tous ceux qui les soutiennent exprimeront leur exaspération le mardi 17 mars 2015 et transmettront leurs attentes aux représentants de l'Etat. Le programme des manifestations en région est disponible sur le site Internet de la FNAB : www.fnab.fr

En PACA, des délégations regroupant des représentants des agriculteurs biologiques, des structures de développement agricole, des entreprises de l'aval de la filière biologique (transformateurs, distributeurs,...) et de la société civile (consommateurs, associations de protection de l'environnement, professionnels de santé,...) se rendront dans les différentes préfectures pour exposer la situation, manifester leur indignation et exiger que des solutions soient trouvées.

Une délégation des organisations régionales se rendra à la Préfecture de région, Place Félix Baret à Marseille le mardi 17 mars à 14h00 pour être reçue par le Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

Nous invitons l'ensemble des médias locaux à nous retrouver à 13h30 devant la préfecture.

Bio de Provence Alpes Côte d'Azur

Maison de la Bio – 255, Chemin de la Castelette – 84911 Avignon Cedex 9

Tél : 04 90 84 03 34 – Fax : 04 90 84 03 33 – contact@bio-provence.org – www.bio-provence.org

L'annonce par arrêté en date du 7 mars 2015 d'une coupe franche de 25 % sur les aides au maintien au titre de l'année 2014 fait l'effet d'une douche froide pour les agriculteurs bio, et ce d'autant plus qu'elles seront versées avec 3 mois de retard. Tant sur la forme que sur le fond cette décision est inacceptable ! Cette aide au maintien constitue bien une aide pour la reconnaissance des services agro-environnementaux et sociétaux rendus par les agriculteurs biologiques. Elle ne représente pas un coût mais bien un investissement d'avenir générateur d'économies en termes de dépollution comme de santé. Modifier si tardivement et sans aucune consultation ni information préalable les aides sur lesquelles comptaient les agriculteurs biologiques va inéluctablement déstabiliser l'équilibre économique des fermes et risque de mettre en péril les plus fragiles.

Comment comprendre une telle décision alors que les aides aux autres modes de productions, tournés vers une chimie de synthèse (engrais & pesticides) qui dévaste les équilibres, les ressources et l'eau en particulier, la biodiversité sauvage et domestique, le climat et la santé, sont versées chaque année jusqu'au dernier centime avant le 31 décembre... Comment interpréter une telle décision alors que le principe de réduction de l'utilisation de 50 % des pesticides (Ecophyto 2018) entre 2008 et 2018 est un cuisant échec (5 % en moyenne d'augmentation entre 2008 & 2013, et + 9 % sur la seule année 2013 !) et que seule la dynamique de développement de l'Agriculture Biologique apporte une réponse efficace à cet enjeu... Il manquerait 14 millions d'euros !... Certes mais a-t-on bien intégré le fait que le coût du traitement de l'eau pour pallier aux pollutions diffuses d'origine agricole s'élève lui à 54 milliards d'euros chaque année.

En PACA, cette annonce fait suite à la suppression de l'aide à la certification, à la mobilisation de budgets pour les aides à la conversion et au maintien sur la période 2015-2020 très largement inférieurs aux besoins et au choix du Conseil Régional de restreindre très fortement l'accessibilité de l'aide au maintien. Devant tant d'incohérences les producteurs bio s'interrogent sur la volonté politique des pouvoirs publics vis-à-vis de l'agriculture biologique. Lassés de servir de caution verte, ils dénoncent une mascarade politique et réclament des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

Les paysans bio de PACA, avec le soutien des autres acteurs de la filière et de la société civile, réagissent et appellent les pouvoirs publics à trouver une solution pour 2014 et pour la programmation 2015-2020.

Ils demandent :

- le **recouvrement des 14 millions manquants** pour le paiement de **l'intégralité** des aides maintien 2014, qui permettent de reconnaître les services agro-environnementaux et sociétaux¹ rendus par les agriculteurs bio ;
- La **mobilisation de 230 millions d'euros dès 2015** pour permettre **l'accès de tous les producteurs bio aux aides maintien et conversion dans le cadre de la régionalisation** et ce pour réussir l'objectif de doublement des surfaces en 2017 ;

¹ *L'agriculture biologique permet la mise en place et le maintien d'infrastructures agro écologiques, de protéger la ressource en eau, de favoriser la fertilité des sols et la biodiversité, de lutter contre l'érosion et de préserver la santé des agriculteurs et des consommateurs. Elle est également créatrice d'emploi et de valeur ajoutée.*

- De replacer **l'agriculture biologique comme levier des programmes régionaux et nationaux de transition agro-écologique**, par le soutien aux structures de développement de l'Agriculture Biologique, par le financement préférentiel d'actions de développement de la bio, dans le cadre de la réforme du plan Ecophyto notamment (GIEE bio, conseil spécialisé en bio) ainsi qu'au sein du projet agro-écologique pour la France et des futurs projets de l'Agence française pour la biodiversité.



PS-ticides : +9,2%

Bio : -25%

Contacts presse :

- **Marie MAURAGE**, Présidente : 06 07 27 40 59 – marie.maurage@orange.fr
- **Kristell GOUILLOU**, Chargée de communication : 04 90 84 43 65 / 06 70 23 73 40 – kristell.gouillou@bio-provence.org
- **Christophe BAUVINEAU**, Directeur : 04 90 84 43 60 / 06 22 53 61 66 – christophe.bauvineau@bio-provence.org

Bio de Provence Alpes Côte d'Azur

Maison de la Bio – 255, Chemin de la Castelette – 84911 Avignon Cedex 9

Tél : 04 90 84 03 34 – Fax : 04 90 84 03 33 – contact@bio-provence.org – www.bio-provence.org